

Italie et France chez Charles Giraud

(à propos de son article: "Sixte-Quint, son influence sur les affaires de France au XVI^e siècle")

Né le 17 février 1802 à Pernes dans le Vaucluse, Charles Giraud décède le 13 juillet 1881 à Paris¹. D'abord suppléant à la Faculté de Droit d'Aix en 1830, il est élu dès 1838 membre correspondant de l'Institut et membre titulaire en 1842. Cette nomination bouleverse sa vie : la qualité de membre de l'Institut impose alors une résidence effective à Paris. En 1844 il devient inspecteur général des Facultés de Droit et, en cette qualité, préside de nombreux concours de recrutement au sein des Facultés de Droit. Membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique (1850), puis ministre de l'Instruction publique et des Cultes (1851), il revient à l'inspection générale, pour peu de temps, pour n'avoir pas soutenu le coup d'Etat. Professeur de Droit romain en 1852, il est à nouveau inspecteur général à partir de 1861 et le restera jusqu'à son décès. A ce titre, il sera président du concours d'agrégation des Facultés de Droit pendant vingt ans².

Charles Giraud produit deux cent quarante-quatre livres, articles, discours, rapports... dans les domaines les plus variés. Homme à la curiosité et au talent exceptionnels, il ne se limite pas à une étroite spécialisation, ce qui le conduit à ne pas mener toutes ses recherches à leur terme. Sa période la plus productive est la dernière (1874-1881). A la date de publication de l'article "Sixte-Quint, son influence sur les affaires de France au XVI^e siècle", Charles Giraud s'intéresse beaucoup à l'histoire.

L'article que nous nous proposons de commenter a été publié dans le *Revue des Deux-Mondes* en trois livraisons¹. Dans la deuxième partie de sa vie, Charles Giraud consacre beaucoup d'écrits à l'histoire, et les années 1870-1872 sont parmi les plus fécondes dans ce genre. L'article sur Sixte-Quint est donc représentatif des préoccupations de l'auteur au moment où il écrit. Les productions historiques de ces années-là privilégient l'Allemagne, en raison bien sûr du contexte international, sans exclure pour autant d'autres thèmes. Cet article est en fait un compte-rendu du livre du baron de Hübner : *Sixte-Quint, d'après les correspondances diplomatiques, inédites, tirées des archives d'état, du Vatican, de Simancas, de Venise, etc.* (Paris, 1870, 3 vol.). Mais les quatre-vingt-deux pages de cet énorme article dépassent le simple compte-rendu. Charles Giraud profite de cette publication pour analyser la vie et l'action politique de la papauté vis-à-vis de la France.

Sixte-Quint fait partie de ces hommes à la personnalité et à l'action contestées qui se prêtent aux prises de position personnelles². D'obscur extraction³, Felice Peretti, prêtre à vingt-six ans (1547), ami d'Ignace de Loyola et de Philippe Neri, se retrouve cardinal à quarante-cinq ans et pape de 1585 à 1590. Doué d'une grande énergie, il remédie aux abus qui désolent Rome, embellit la ville et, sur la scène internationale, joue de finesse pour maintenir l'équilibre entre les puissances catholiques (la France d'Henri III déchirée par la Ligue, l'Espagne extrêmement catholique de Philippe II) et pour affronter les protestants (il encourage l'Invincible Armada contre les Anglais - tout en prévenant Elisabeth, dit-on, du départ de la flotte espagnole -, mais traite favorablement Henri de Navarre). On se souviendra qu'on le surnommait l'"Ane de la Marche", en raison de la feinte stupidité qu'il afficha pendant le pontificat de Grégoire XIII pour n'être pas soupçonné de briguer le trône de Pierre.

Dans le premier article que nous avons écrit sur Charles Giraud⁴, nous écrivions que la pensée de cet auteur était de nature "manichéenne inégalitaire, reposant sur des présupposés et ouvrant sur une conscience nationaliste". Nous voudrions préciser certains termes et approfondir l'analyse. D'après l'enseignement de Jean-Louis Martres, que nous suivons ici, le système manichéen inégalitaire "réside dans l'opposition radicale du Bien et du Mal"¹ ; selon les régimes politiques, la définition du "Bien" et du "Mal" changera évidemment du tout au tout², mais la manière de raisonner demeurera identique³. La construction du "Bien" se trouve être définie comme le symétrique inverse du Mal perçu et observable. "Le 'Bien' est alors d'une nature totalement différente du 'Mal', en ceci qu'il est abstrait et théorique, alors que le Mal est de l'ordre du positif et du concret"⁴. Evidemment, cette pensée n'est pas stable : toute mise en pratique d'un code de valeurs en démontre les limites. Dès lors, soit en rupture, soit en complément, apparaît une nouvelle définition du "Bien", plus pure aux yeux de ses thuriféraires. Cette définition nouvelle s'assimile à une idéologie, dont on sait qu'elle fonctionne en trois temps : elle exprime un besoin dans une situation donnée, propose une explication globale du monde qui justifie l'état de choses présent, rend compte des errements et avance des remèdes, et enfin elle cherche à conquérir le pouvoir, jusqu'au jour où elle devient code de valeurs¹ d'un nouveau monde, susceptible d'être renversée par une idéologie nouvelle. Le fonctionnement de nos démocraties occidentales obéit en tout point à cette logique intellectuelle.

A côté de ce "code n°1", comme il l'appelle, Jean-Louis Martres propose un "code n°2" auquel il donne le nom de "pensée stratégique", conçu en ces termes : "Il est parfaitement possible d'estimer soit que le Bien et le Mal n'existent pas en dehors de l'Homme qui en définit le contenu, soit que ces notions sont en continuité et ne représentent que des pôles extrêmes de comportement, soit même que ce sont des notions complémentaires et inséparables" ; il ajoute : "Philosophie désespérée, elle est aussi celle de l'action"¹. Il range Machiavel, par exemple, dans cette seconde catégorie. Nous appellerons cette pensée la pensée "réaliste", suivant en cela le mot qu'il retenait dans son enseignement d'Histoire des Idées Politiques bordelais, car ce type de pensée considère la politique comme une res.

A partir de ces deux codes, nous voudrions en proposer un troisième, que nous qualifierons de "pensée de gouvernement". Nous partirons du discours que l'on entend à satiété dans les démocraties : les hommes au pouvoir n'appliquent pas les promesses des périodes électorales et, pire, trahissent parfois leurs engagements. La pensée de notre démocratie contemporaine s'inscrit dans un système manichéen inégalitaire, nous l'avons dit : le "Bien" est incarné par les droits de l'homme, dont le bras armé est le "politiquement correct" ; l'action législative est donc entreprise dans cet élan, tout comme l'action internationale². Simplement, les contraintes économiques, les relations diplomatiques, les pressions du commerce gauchissent parfois le train des démocraties occidentales et il faut accepter des entorses, voire des reniements, au code de valeurs. Les contraintes de l'action obligent en effet à adopter des attitudes plus conciliatrices, sous peine de transformer son pays en ce que fut l'Albanie sous Enver Hodja ; on peut dire que les dirigeants abandonnent l'empyrée de l'idéal pour prendre en compte un équilibre, dans une démarche "réaliste"³. Ils n'abandonnent pas pour autant, bien sûr, les principes qui les animent ; ils tentent de tempérer l'idéal et d'idéaliser l'action. C'est-à-dire qu'ils mettent en oeuvre à la fois une logique manichéenne inégalitaire et une logique réaliste. Cette combinaison, propre à tous les gouvernements, sauf les plus "purs", nous l'appelons la pensée de gouvernement.

Charles Giraud, peut-être parce qu'il a été un homme de pouvoir, décrivant l'attitude de Sixte-Quint face aux affaires de France, épouse cette logique intellectuelle. C'est pourquoi, afin de le démontrer, nous observerons, dans chacun de nos développements, comment l'auteur pense de manière manichéenne inégalitaire, puis de manière réaliste. C'est-à-dire que nous proposons un commentaire de l'article : "Sixte-Quint, son influence sur les affaires de France au XVI^e siècle".